Ouverture de la zone de Pêche Hiver 2026

Disponibilité des cales de mise à l'eau

!!! ATTENTION !!! Le niveau d'eau du lac, actuellement très bas, rend l'utilisation de certaines mises à l'eau difficile. Soyez vigilants lors de vos manœuvres afin de préserver les équipements et votre matériel.

- **Le port de plaisance** : (mise à l'eau du port et voile légère)

- Utilisable uniquement pour les pêcheurs détenteurs du badge via le contrat avec la capitainerie du port de Nonsard. Pour vous procurer un badge, contacter le standard au 03 29 89 32 50.

PASS JOURNALIER PECHEUR (CLUB HOUSE + PARKING + ESPACE PORTUAIRE) 24H 10,00 €
PASS ANNUEL PECHEUR (CLUB HOUSE + PARKING + ESPACE PORTUAIRE) ANNUEL 76,00 €

- **La mise à l'eau de l'école de voile :**

- Utilisable du 15 octobre 2026 jusqu'au 1er avril 2027.

Important : L'activité du centre nautique reste ouverte jusqu'au 14 novembre inclus. Merci de partager l'espace dans le respect de chacun.
Après avoir mis à l'eau, le véhicule et son attelage devront être stationnés en dehors de l'espace de l'école de voile sur les parkings extérieurs.

- **La mise à l'eau de Nonsard (pédalos)** :

- La barrière d'accès à la mise à l'eau sera ouverte à tous les pêcheurs le 15 octobre, jour de l'ouverture de la zone hiver. Cette mise à l'eau sera ensuite uniquement accessible aux titulaires de badges.
- Le câble pour le stationnement des barques est installé jusqu'à fin février 2027.

L'ACCES A CES TROIS CALES DE MISE A L'EAU NECESSITE DE PASSER DANS LES ESPACES DE LOISIRS. A CE TITRE, NOUS VOUS DEMANDONS DE RESPECTER LES AUTRES UTILISATEURS ET DE ROULER AU PAS (MAX 20KM/H).

- **Les mises à l'eau de Montsec, de l'observatoire d'Heudicourt et de Nonsard** à l'extrémité de la digue de Marmont restent libres d'accès.

Nous rappelons que la circulation sur les digues est interdite pour tout véhicule à moteur.
Merci de bien vouloir respecter ces consignes dans la bonne humeur et avec courtoisie.